DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

-ALDERES

Séance du 4 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à Saint-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 066-200078269-20230404-2023_12-DE

2023/12 Réf. 04/04-03

Date de convocation : 23/03/2023

Nb de membres en exercice : 63
Présents : 34
Nb de suffrages exprimés : 48
VOTE : Pour : 48

Contre: 0
Abstentions: 0

OBJET: AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2023

Étaient présents avec droit de vote :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), Mme FRANCINE BORRAT (SUPPLEANT), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. GUY METIVIER (SUPPLEANT), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. JEAN-JACQUES ZANIN (SUPPLEANT),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE) procuration à M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE) procuration à M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE) procuration à M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE) procuration à M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE) procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. PHILIPPE JUANOLA (TITULAIRE) procuration à M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE) procuration à M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE) procuration à M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE) procuration à M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. JACKY PUJOL (TITULAIRE), Mme AURELIE RAMSEYER (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE),

Autres participants:

M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), M. PERE MANZANARES (SUPPLEANT), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT) et Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITUALIRE) uniquement pour ouverture de séance,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Publié le



M. Hervé CRIBEILLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET: AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2023

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiements (AP/CP), qui est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La présente délibération a pour objet de réviser le montant de quatre autorisations de programme :

OP39 TRAVAUX DE RESTAURATION / PREVENTION INONDATIONS TANYARI

Montant global prévisionnel initial : 2 400 000€ TTC Montant global prévisionnel actualisé : 4 639 356€ TTC

OP42 – ETUDE INVENTAIRE DES OUVRAGES PI

Montant global prévisionnel initial : 346 000€ TTC Montant global prévisionnel actualisé : 495 000€ TTC

OP57 – GROUPEMENT DE COMMANDES - ELABORATION DICRIM

Montant global prévisionnel initial : 36 000€ TTC Montant global prévisionnel actualisé : 37 000€ TTC

OP61 – ETUDE RISQUES RIUFERRER

Montant global prévisionnel initial : 93 000€ TTC Montant global prévisionnel actualisé : 131 500€ TTC

La présente délibération permet également de créer 1 nouvelle autorisation de programme :

OP64 – ETUDE RISQUES LAS ILLAS

Montant global prévisionnel : 75 000€ TTC

Les 13 autorisations de programmes et leurs crédits de paiements sont détaillés dans le tableau suivant :

Année N° Opération	Objet	Autorisation de Programme Montant	Mandatement antérieur Montant	Crédits de paiement					
				2023	2024	2025	2026	ultérieurs	
2019-OP39	TRAVAUX DE RESTAURATION/PRÉVENTION	4 639 356 €	216 198,89 €	3 143 801,11 €	1 279 356 €				
	INONDATIONS TANYARI		dont RAR	1 683 801,11 €					
(0)	AND SECOND SECON		dont inscr. Au 8P 2023	1 460 000,00 €			. (:*	
2019-OP42	ETUDE INVENTAIRE DES OUVRAGES PI	495 000 €	276 480, 17 €	218 519,83 €					
			dont RAR	69 519,83 €			. (
			dont inser, Au BP 2023	149 000,00 €					
2020-OP45	ETUDE HYDRAULIQUE MASSANE SALLERES	180 540 €	104 857, 21 €	75 682,79 €				-	
			dont RAR	75 682,79 €					
			dont Inscr. Au BP 2023				- 6	- 1	
2020-OP47	REQUALIFICATION DE LA PASSE A POISSONS	400 000 €		120 000,00 €	280 000,00 €		-19-18-12	44 4	
			dont RAR	120 000,00 €	. €	. €	- C		
			dont inser, Au BP 2023		-				
2021-OP48	TRAVAUX BAILLAURY BANYULS	1 217 000 €	360 078, 19 €	856 921,81 €	At .		11	-	
			dont RAR	435 021,81 €			. €		
			dont inscr. Au BP 2023	421 900,00 €					
2020-OP50	PAPI ETUDE RISQUE COLLIDURE	36 000 €	1 815,00 €	34 185,00 €				T	
			dont RAR	34 185,00 €					
			dont inscr. Au BP 2023				- 6		

					Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023				
2021-OP54	PAPI GROUPEMENT DE COMMANDE	217 114 €	157 943,62 €	59 170,38 €	Publié le		Levrau	€	
	SECURISATION DE PASSAGES A GUE		dont RAR	59 170,38 €	ID: 066-2000	ID: 066-200078269-20230404-2023_12-DE			
			dont inscr Au BP 2023	- (
2021-OP55	PAPI GROUPEMENT DE COMMANDE	80 000 €	70 273,44 €	9 726,56 €					
	PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE		dont RAR	9 726,56 €					
			dont inscr. Au BP 2023		- €	€	- €	∵ €	
2022-OP57	PAPI DICRIM	37 000 €	- €	37 000,00 €				- €	
			dont RAR	16 000,00 €	. €	45 €	9.5 €		
			dont inscr. Au BP 2023	21 000,00 €					
2022-OP59	PAPI ETUDE INSTRUMENTAT" PREV. CRUE	56 000 €	- €	56 000,00 €				- €	
			dont RAR	8 000,00 €	- 0	. €	. €		
		***************************************	dont Inscr. Au BP 2023	48 000,00 €					
2022-OP60	PAPI ETUDE REDUCTION VULNERABILITE	116 000 €	. ε	116 000,00 €					
	BAZI2		dont RAR	8 000,00 €					
			dont inscr. Au BP 2023	108 000,00 €	- €		- €	- €	
2022-OP61	PAPI RISQUE RIUFERRER	131 500 €	. €	131 500,00 €					
			dont RAR	13 000,00 €					
			dont inscr. Au BP 2023	118 500,00 €	. €	- €		- €	
2023-OP64	RISQUES LAS ILLAS	75 000 €	. €	75 000,00 €					
			dont RAR	. €					
			dont inscr. Au BP 2023	75 000,00 €	(•) (c	- €	. 6	⊊ં€	
	TOTAL RECAPITULATION MONTANT DES AP/CP	7 680 510,00 €	1 187 646,52 €	4 933 507,48 €	1 559 356,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			dont RAR	2 532 107,48 €					
			dont inscr. Au BP 2023	2 326 400,00 €					

Le Comité Syndical, à l'unanimité après avoir délibéré :

- VALIDE les ouvertures et réajustements des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements ci-dessus détaillés,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice
 Fait et délibéré à Saint-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président Alexandre PUIGNAU Maire de Les Cluses

Le/La secrétaire de séance :

Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le :

De la publication le :